



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau, forêts

Arrêté Préfectoral DDT/SEEF n° 2013-019
portant modification du règlement particulier de police de la navigation sur le lac du bourget

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code du Domaine Public Fluvial,
VU le Règlement Général de Police de la Navigation Intérieure (RGP),
VU l'arrêté du 11 avril 2012 concernant le matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance pour la navigation intérieure,

CONSIDÉRANT la présence d'une installation sous-marine pour l'alimentation en eau de l'Abbaye de Hautecombe, commune de Saint Pierre de Curtille,

CONSIDÉRANT les dégâts survenus le 31 août 2012 sur la conduite, mettant celle-ci hors d'usage, suite à l'arrimage de deux embarcations,

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en place une interdiction de mouillage dans la zone de l'installation de pompage sus-visée,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 3.6 DU RPPN "ZONES DE PROTECTION DE L'ABBAYE DE HAUTECOMBE" est complété comme suit : "*Par ailleurs, afin de protéger la prise d'eau, le mouillage est interdit dans un rayon de 50 mètres autour du panneau matérialisant l'interdiction*".

Article 2 : Le présent arrêté peut-être faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble sous un délai de deux mois.

Article 3 : M. le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie, M. le directeur départemental des territoires, M. le Président de la C.A.L.B, M.. le Maire de Saint Pierre de Curtille, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie, M. le Commissaire de Police d'Aix les Bains, M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, M. le directeur de la D.D.C.S.P.P, M. le directeur de l'A.R.S, M. le directeur de l'O.N.E.M.A, Unité lacs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Chambéry le, **15 JAN. 2013**

Le Préfet,

Éric JALON